CSR COLLÈGE DE SUPERVISION DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Belgian Audit Oversight Board

Points de vue

6 juillet 2026

AML Newsflash - 5 enseignements clés de l'AAC 2025

Le BAOB attire l'attention sur 5 enseignements et tendances ressortant de l'analyse des réponses apportées par le secteur dans la section de l'Auditors Annual Cartography (AAC) 2025 consacrée à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML). Bien que ces résultats doivent être interprétés avec la prudence qui s'impose en raison de la taille de l'échantillon, ils fournissent des indications précieuses sur les tendances et les défis actuels au sein du secteur.

1. Risque inhérent globalement stable, avec des glissements entre cabinets

Sur la base des réponses fournies dans la section 5 de l'AAC, le BAOB attribue chaque année un score de risque à chaque réviseur d'entreprises (ou cabinet de révision) entrant dans le scope. L'analyse des scores de risque des trois dernières années semble indiquer que la distribution du risque de BC/FT au sein de l'ensemble de la population reste relativement stable. On observe toutefois des disparités entre les cabinets.

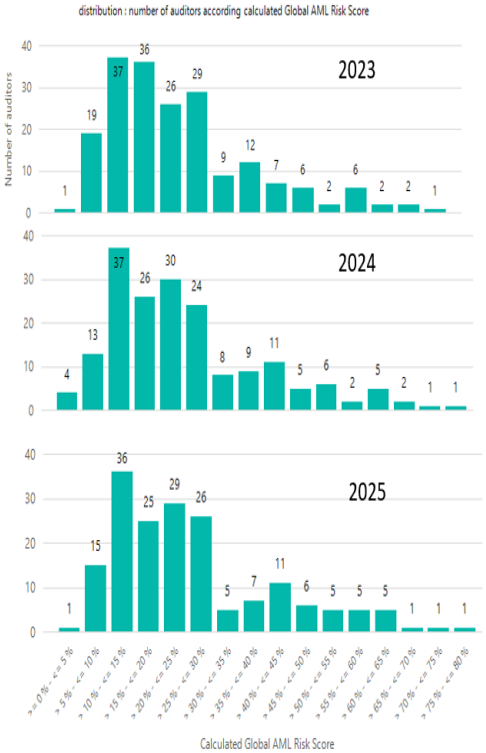

- **La tendance :** Les cabinets en phase d'expansion affichent un profil de risque croissant en raison de leur exposition accrue à des clients ou services présentant un risque élevé. Ils absorbent ainsi une partie du risque lié à des clients que d'autres cabinets ne veulent, consciemment ou non, pas accepter.

- **Point d'attention :** Les résultats de l'AML Survey révèlent que cette croissance ne se traduit pas toujours immédiatement par une augmentation proportionnelle du nombre d'analyses d'opérations atypiques. Ceci laisse penser qu'il convient d'accorder un surcroît d'attention aux exigences de vigilance en phase d'expansion.

Le Belgian Audit Oversight Board (BAOB) est une autorité de supervision indépendante qui se consacre sans relâche à la promotion de l'intérêt général à travers une excellente qualité de l'audit. Cette publication s'inscrit dans le cadre de ses efforts constants pour promouvoir des audits de haute qualité dans le respect des normes éthiques. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du BAOB. .

2. Indication de croissance de la clientèle étrangère

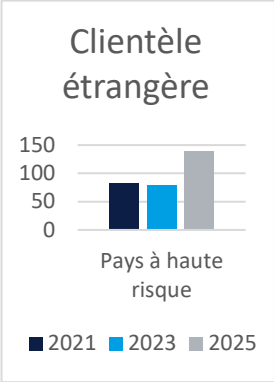

Les résultats de l'enquête indiquent que l'**internationalisation** des portefeuilles de clients se poursuit. Les informations recueillies révèlent que le nombre de clients étrangers originaires de l'UE a augmenté d'environ 25 % par rapport à 2021. La même tendance à la hausse se marque pour les pays à haut risque. Cela rappelle l'importance d'appliquer systématiquement une vigilance accrue en fonction du risque client.

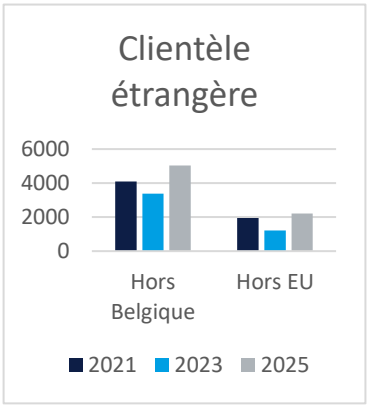

3. Les missions dans les secteurs à risque offrent un tableau nuancé

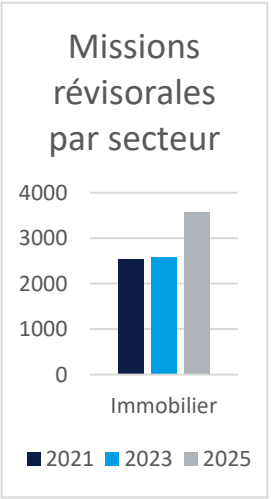

S'agissant de l'exposition à des secteurs intrinsèquement plus sensibles aux risques de BC/FT, l'enquête met en évidence une évolution du marché. Le nombre de missions dans ces secteurs augmente proportionnellement plus rapidement que le nombre total de missions. Cette dynamique concerne principalement les secteurs de l'**Horeca**, du **transport international** et de l'**immobilier**.

Dans le même temps, les résultats laissent penser que les petits cabinets ont davantage tendance à se retirer de ces secteurs à risque spécifiques, de sorte que ces dossiers pourraient être davantage concentrés dans des cabinets de plus grande taille.

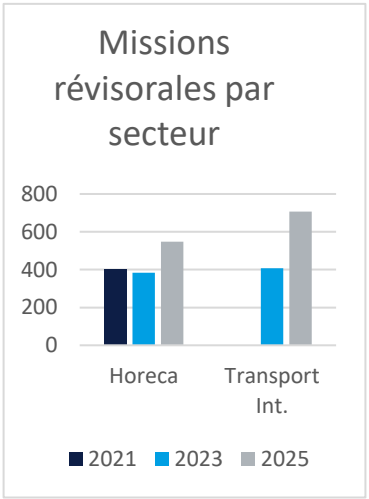

4. Amélioration de la détection de personnes politiquement exposées

La BAOB constate que le nombre de PPE identifiées, en particulier chez des clients étrangers, a fortement augmenté. Cette évolution est probablement liée à l'augmentation du nombre de missions d'audit menées pour une clientèle étrangère ainsi qu'à la capacité des réviseurs d'entreprises à s'adapter efficacement à cette tendance.

Le BAOB observe que ce sont surtout les cabinets de petite et moyenne taille qui identifient proportionnellement beaucoup de PPE. Si cela peut s'expliquer en partie par le secteur d'activité du client, certains cabinets semblent néanmoins disposer de méthodes de détection plus performantes que d'autres.

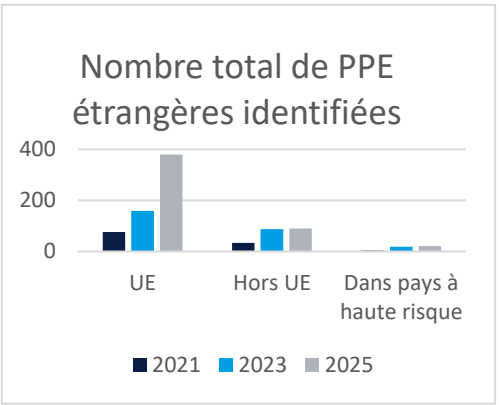

5. L'évolution des rapports et des déclarations transmis à la CFI doit faire l'objet d'un suivi

L'un des signaux les plus marquants de l'enquête concerne les chiffres relatifs au nombre d'analyses d'opérations atypiques et aux déclarations auprès de la CTIF qui en ont découlé.

- **Les chiffres :** Le nombre de rapports écrits concernant des opérations atypiques semble stagner autour de 170. On observe parallèlement une baisse du nombre de déclarations auprès de la CTIF : en 2025, seuls 53 cas présumés de blanchiment de capitaux ont été signalés, contre encore 88 en 2021.
- **Point d'attention :** Malgré une augmentation de l'exposition à certains facteurs, tels que des clients venant de pays à haut risque et certains secteurs à risque, nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de rapports relatifs à des opérations atypiques, et même une baisse du nombre de soupçons de blanchiment. Cela semble indiquer qu'un risque accru ne se traduit pas toujours par une vigilance accrue, en particulier dans les cabinets manifestant une appétence pour le "risque élevé".

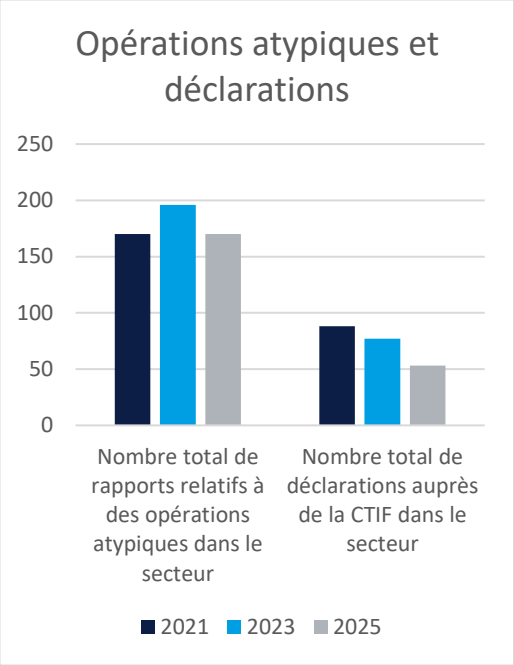

6. Conclusion

Bien que les résultats de l'enquête ne constituent qu'un indicateur directeur, ils invitent à la vigilance. Les signaux indiquent que, à mesure que les dossiers prennent une dimension plus internationale ou deviennent plus complexes, la vigilance à l'égard des opérations et de l'origine des fonds doit suivre le rythme, ce qui n'est pas toujours le cas dans la pratique.

La BAOB encourage tous les cabinets à s'appuyer sur ces cinq enseignements pour mener une évaluation interne de leurs propres procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux. Cela vaut tout particulièrement pour ceux qui ont connu, ces dernières années, une forte croissance (internationale) ou une évolution du profil de leur clientèle.

* * *